FRC.2 17844
Case
FRC
20131

DÉCLARATION

DU CHEVALIER

DE LA BINTINAYE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DÉCLARATION

Du Chevalier de la BINTINAYE.

J'APPRENDS que je suis l'objet de la calomnie, je dois la repousser, j'exposerai ma conduite & les sentimens qui l'ont dictée.

J'ai su que M. de Fleurieu, d'après une lettre que je lui ai écrite, a parlé de moi à l'Assemblée du Manege, & que quelques misérables impriment qu'en déclarant que je ne rentrerai jamais en France, je sollicite une pension. Ces deux faits sont faux. Je n'ai point déclaré que je ne rentrerois jamais en France, & je n'ai point demandé de pension.

Les forfaits du *6* octobre ayant rendu maîtres de la France les scélérats qui les avoient tramés, je m'indignai de dépendre d'eux, & j'adressai au commandant de la marine la demande de ma retraite ; le commandant me répondit qu'il avoit fait part de ma demande au ministre, en le priant d'obtenir pour moi

les graces du roi, dont mon grade & ma position me rendoient susceptible. L'examen de ma demande & des observations du commandant fut renvoyé au mois de mars 1790.

Au mois d'avril suivant, déterminé par les réflexions, qui naissoient des nouveaux événémens qui s'étoient succédés depuis le mois d'octobre, j'envoyai ma démission pure & simple à M. de la Luzerne, & je sortis de France.

Lorsque M. de Fleurieu fut nommé ministre de la marine, je lui écrivis pour l'informer que mon nom devoit être effacé de la liste de la marine, & que s'il s'y trouvoit encore, ce ne pouvoit être que par erreur.

Je lui déclarois que je renonçois à ma pension, étant très-résolu à ne pas rentrer en ce moment en France, pour m'assujettir aux formalités, aux prix desquelles s'ouvre maintenant le trésor public. Ceux qui croyent que le regne de l'anarchie n'aura point de terme peuvent croire que je n'y rentrerai jamais. Mais je dois publier que je suis trop attaché à ma patrie, dont je plains les malheurs, & pour laquelle j'ai fait quelques sacrifices, pour ne pas m'empresser d'y rentrer aussi-tôt qu'un honnête homme pourra s'y

montrer fidele à son Dieu, à son roi, & à des loix qui ne soient pas le crime réduit en principe.

Cette pension, dont je ne veux plus, je l'avois obtenue en 1779, après une blessure reçue au combat de la *Surveillante*, où j'étois second de M. du Couëdic. Je n'ai pas besoin d'en rappeller les circonstances ; si la France les a oubliées, on s'en souvient ailleurs, & trop, pour qu'on ne fût pas étonné de me voir m'avilir, pour conserver un traitement pécuniaire.

L'éclat de ce combat & ma blessure me procurerent alors un avancement extraordinaire, & me firent obtenir en 1786 le grade de Major de vaisseau; je ne puis attribuer à d'autres motifs la préférence que j'obtins sur mes camarades dont l'exemple étoit l'objet de mon émulation, & l'estime de ma plus précieuse récompense.

Je me permets d'observer ici que M. Robert's qui étoit second de notre brave & malheureux adversaire, est capitaine de vaisseau depuis 1782. Je n'aurois pas obtenu ce grade en France, avant dix ans d'ici. Voilà la différence de l'avancement dans les deux marines, Anglaise & Française ; mais

l'honneur, le véritable prix de la noblesse Française, modéroit l'ambition militaire, autant qu'il animoit le zele. Le gouvernement Anglais n'a pas moins le droit de compter sur l'honneur; mais il lui a moins laissé à faire.

Un officier, dans ma position, obtenoit ses appointemens pour retraite; ma pension étoit à vie, c'étoit le prix de mon sang; mais j'ai cru devoir renoncer au tout. Voici mes motifs.

D'abord je suis membre des états de Bretagne. Admis avant l'âge prescrit par la loi dans le sein de cette respectable assemblée, je m'y suis pénétré de la sagesse des loix qui gouvernoient la province. Je dois fidélité à ces loix, dont les deux premiers ordres n'ont jamais voulu trahir le dépôt. Je dois moins qu'un autre me soumettre à une assemblée, qui, sur la foi d'un petit nombre de scélérats, l'opprobre de leur patrie, & de quelques adresses mensongeres, a détruit ces loix dont les Bretons regretteront long-tems la perte.

Quoi! je me soumettrois à une assemblée, où la vertu & la raison peuvent à peine faire entendre leur voix, & où domine une vile tourbe de courtisans ingrats & perfides, de prêtres apostats, & d'astucieux suppôts de chicane, qui se disputent d'ignorance, de bassesse

& de noirceur; qui, n'ayant que le mal pour but, n'ont vu dans la condescendance à leur accorder tout ce qu'ils avoient demandé, qu'un avantage à saisir, & un motif de redoubler de violence; qui, pour prix des sacrifices faits par le roi, la noblesse & le clergé, ont mis le roi dans les fers, & menacent journellement sa vie; ont dépouillé le clergé de tous ses biens, la noblesse d'une partie des siens, & livrent ses membres & ses possessions au fer & aux flammes; qui, inexorables pour la moindre trace d'attachement au trône & aux loix du royaume, & indulgens pour les brigands & les incendiaires, ne rougissent pas de les exécuter, comme trompés par de faux décrets, de reconnoître ainsi l'horrible opinion que le peuple a d'eux, & de trahir leur complicité.

Je ne m'arrêterai point sur les opprobres dont on a accablé mes braves camarades, ni sur l'indigne corruption, dont l'utile & estimable classe des matelots, a été la proie, ni sur ce code absurde rejetté avec mépris par ceux même qu'on a voulu favoriser. Mon attachement à mon métier rend trop douloureuse la réflexion sur ces objets.

Mais ce qui a redoublé mon horreur, c'est le mêlange atroce d'hypocrisie & d'acharnement

287

qui se manifeste dans la persécution exercée contre la religion. Fidele aux sermens que j'ai prêté en recevant la croix-de-Saint-Louis; je me fais gloire d'être chevalier chrétien, comme chevalier Français. Je gémis de ne pouvoir défendre contre leurs insolens & lâches oppresseurs, nos respectables évêques, leurs dignes coopérateurs, les vertueux cénobites des deux sexes qui prient pour le peuple, & dont plusieurs lui prodiguent des soins charitables. Qu'ils reçoivent du moins l'hommage de mon respect pour leurs vertus & de ma sensibilité pour leurs souffrances!

Voilà mes sentimens, voilà ce qui m'a déterminé à fuir une terre en proie à tous les crimes, & à rejetter avec horreur l'idée de recevoir, par des mains scélérates, une part d'un trésor alimenté par le vol & le sacrilége.

Le Chevalier de la BINTINAYE.

A Bruxelles, le 3 Mai 1791.